

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	31.07.2026	26 A 66	5.4	31 JUILLET 2026
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT			

JCD/EA

ARRETE

OBJET	DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
	3 ^{ème} VICE-PRESIDENTE

Le Président, soussigné,

Vu les articles L 5211.9 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Gille RABACHE en qualité de 5^{ème} Vice-Président par délibération n° 2026-3 en date du 09 avril 2026,

Vu l'élection de Madame Sylvie THIEULENT en qualité de 3^{ème} Vice-Présidente par délibération n° 2026-3 en date du 09 avril 2026,

Vu l'arrêté n° 26 A 08 en date du 17 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Gilles RABACHE dans l'Eau et l'Assainissement,

Considérant que, pour assurer la continuité du service public en l'absence de Monsieur Gilles RABACHE, 5^{ème} Vice-Président, du 03 août 2026 au 14 août 2026 inclus, il convient de donner à Madame Sylvie THIEULENT, 3^{ème} Vice-Présidente, délégation pour assurer les fonctions relatives à l'Eau et l'Assainissement définies dans le présent arrêté,

ARRETE

Article 1 - Du 03 août 2026 au 14 août 2026 inclus, Madame Sylvie THIEULENT a les délégations de fonctions suivantes dans le domaine de l'Eau et Assainissement :

- Assainissement collectif
- Traitement des eaux usées
- Programmes d'assainissement nouveaux
- Création d'unités nouvelles de traitement
- Assainissement non collectif (ANC)
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Recherche et protection de la ressource en eau
- Production, traitement et stockage
- Distribution de l'eau potable
- Suivi des syndicats œuvrant dans ce domaine
- Contrôle et suivi des DSP du domaine
- Subventions du secteur de compétence
- Relations avec les communes pour l'exercice des compétences ci-dessus exposées

Article 2 – Du 03 août 2026 au 14 août 2026 inclus, Madame Sylvie THIEULENT a délégation de signature des documents et courriers relatifs à cette compétence.

Article 3 - Monsieur Le Président de Flers Agglo, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Flers Agglo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à FLERS, le

Le Président,

Jérémy PREVOST

Diffusion :

- Vice-Présidents concernés
- Direction de l'Eau et de l'Assainissement
- Sous Préfecture
- Trésorerie Principale
- Affichage
- Registre des arrêtés
- R.A.I.

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
(3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4)
dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260731-26A66-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2026
Publication : 31/07/2026